

Barème des prix unitaires Mandataire 2021

(Tarifs horaires TTC valables du 01/09/21 au 01/01/2022)

ETABLISSEMENT DE DEVIS GRATUIT POUR TOUTE PRESTATIONS SUPÉRIEUR À 100 €

Aide à la personne dépendante PA/PH:

- ✓ Assistance administrative
- ✓ Aide au lever et au coucher
- ✓ Aide à la toilette, change
- ✓ Aide au repas
- ✓ Accompagnement
- ✓ Garde de jour/nuits
- ✓ Entretien du logement
- ✓ Course
- ✓ Blanchisserie / linge
- ✓ Présence relationnelle

Aide à la personne PA/PH TVA à (5,5%)	Tarif (TTC) unitaire	Tarif après réduction d'impôt
PLEIN TARIF	23,70 €	11,85 €
Tarif si APA	22€	11 €
Tarif si prise en charge 100% APA/PCH¹	17,70€	8,85€

¹ APA : Allocation personnalisée d'autonomie, PCH : Prestation de Compensation du Handicap

50% DE RÉDUCTION D'IMPÔTS (DEVIS GRATUIT)

Petite enfance TVA à (10 %)	Tarif (TTC) unitaire	Tarif après réduction d'impôt
Garde d'Enfant	22 €	11 €

Service petite enfance :

- ✓ Garde d'enfants (de moins de trois et plus de trois ans)
- ✓ Baby-sitting / Aide au repas
- ✓ Sortie scolaire ou sortie de crèche
- ✓ Accompagnement pour de longues distances ou des activités périscolaires (musique, sport,...)

Service confort :

- ✓ Ménage
- ✓ Préparation des repas
- ✓ Repassage
- ✓ Services à table
- ✓ Entretien des vitres
- ✓ Courses sur liste
- ✓ Petit bricolage
- ✓ Petit Jardinage

Confort TVA à (10 %) / TVA à (20 %) ¹	Tarif (TTC) unitaire	Tarif après réduction d'impôt
Ménage Premium	25,70 €	12,85 €
Petit Bricolage²	30,70 €	15,35 €
Petit Jardinage²	33,70 €	16,85 €

¹ TVA 20% pour le PETIT JARDINAGE

² Des frais kilométriques seront ajoutés en fonction du lieu d'intervention

TARIFS DE NUIT « Nuit calme » / « Nuit agitée » NOUS CONSULTER

Ces prix englobent :

- La somme pour le salaire de l'intervenant à domicile comprenant ses congés payés, ses frais de transports, l'URSSAF, et la participation à la visite médicale. Elle varie en fonction du poste occupé.

A ces prix sera ajouté :

- Une majoration de 15% pour les interventions de moins de 2 heures ou non hebdomadaires
- Une indemnité kilométrique de 0.60 € (TTC) en cas d'utilisation du véhicule personnelle de l'intervenant
- Le dimanche et les jours fériés, les heures sont majorées de 25% du montant horaire.
- Une majoration de 100% sera appliquée le 1er mai et du 25 décembre.